MÉMOIRE
DU CLERGÉ
AU ROI.

1788.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

MÉMOIRE
DU CLERGÉ
AU ROI.

SIRE,

Lorſque le Clergé de votre Royaume a dépoſé les allarmes de la Nation dans le ſein de V. M., votre juſtice & votre bonté le raſſuroient d'avance pour le ſuccès de ſes démarches. Auſſi n'avons-nous pas de nouveaux ſentimens à témoigner, & nous n'avons qu'à renouveller notre ancienne & invariable confiance dans vos intentions paternelles.

L'Egliſe de France bénira toujours une conſtitution dont les repréſentations, les conſeils & les communications font l'eſſence, & qui permet au dernier des Sujets, comme au premier Ordre de l'Etat, de porter ſes plaintes aux pieds du Souverain : c'eſt en effet aux pieds du Trône comme

aux pieds des Autels, que tous les cœurs doivent s'ouvrir avec confiance ; & *rien n'eſt dans les Princes plus aimable, ni plus populaire*, diſoit un grand Evêque à un grand Empereur (1), *que cette facilité de leur parler.*

Nous conſerverons précieuſement dans nos annales la réponſe que V. M. a daigné nous faire : ou plutôt encore, c'eſt dans le cœur de tous les Français que ſe graveront ces mémorables paroles :

Qu'aucune impoſition ne s'établira ſans le conſentement des Etats-Généraux.

Que nulle Cour ne pourra repréſenter la Nation, qui ne peut l'être que par les Etats-Généraux, & que V. M. veut lui rendre *l'exercice des droits qui lui appartiennent.*

Aucun de vos Sujets n'a jamais dû penſer que V. M. voulût déroger aux privileges & aux capitulations des Provinces : ils ont toujours eſpéré que la derniere fin de vos bonnes intentions feroit de ſe réaliſer & de rejetter tout ce qui pourroit les contredire. Ces bonnes intentions & les ſaines maximes étoient toujours pour eux, lors même que les Edits & les faits leur étoient contraires.

Nous offrons à Votre Majeſté toute notre reconnoiſſance pour tout ce qu'elle a dit, mais encore pour ce qu'elle a promis ; & puiſqu'elle veut bien examiner & peſer nos humbles & reſpectueuſes Remontrances, nous ſommes dans la ferme confiance qu'elle s'aſſurera :

---

(1) Saint-Ambroiſe à Théodoſe.

Que la Législation ne doit jamais perdre ses formes antiques, ni sa marche grave & solemnelle; que si l'uniformité des Loix est quelquefois avantageuse, l'unité de l'enrégistrement ne le seroit jamais, parce que la Cour-Pléniere a été convaincue d'être inutile ou dangereuse, & quand la nécessité exigera des Loix unifórmes, elles pourront s'établir par plusieurs enrégistremens particuliers.

Que si le silence forcé des Loix & des Tribunaux est une source de désordre, de confusion, & une calamité publique, parce que la justice est un besoin journalier de toutes les Sociétés, le plus auguste office de la souveraineté; & ce n'est que par l'action continue des Magistrats, que l'œil & le bras du Prince peuvent être présens par-tout.

Que si la Nation a le droit d'octroyer l'impôt, l'impôt provisoire, par une conséquence immédiate, ne sauroit être excepté: & si quelque circonstance rend nécessaire cet impôt provisoire, le zele de la Nation doit pourvoir à cette circonstance.

Que l'emprunt doit être régi par les mêmes principes que l'impôt, parce qu'une méthode qui suppose toujours un bon emploi & une administration économe, est une méthode imaginaire & périlleuse: on voit malheureusement, en consultant le cours des choses humaines, que l'abus est si près de l'usage, que les bonnes intentions doivent tenir aux choses plus qu'aux personnes; & si la facilité des emprunts est quelquefois utile,

elle ſera preſque toujours ruineuſe. Que Votre Majeſté jette ſes regards ſur le paſſé, & l'avenir deviendra ſûrement l'objet de ſes inquiétudes & de ſa prévoyance.

C'eſt au milieu des Etats-Généraux que Votre Majeſté *veut aſſurer à jamais la liberté & le bonheur de ſes peuples :* un ſi noble ſentiment ne peut ſortir que d'une grande ame ; & faſſe le Ciel que nous puiſſions bientôt en recueillir les heureux effets. Tous les droits ſeront reſpectés, tous les Corps balancés, les uns par les autres, & dirigés par votre ſageſſe. Votre Trône brillera d'un nouvel éclat, quand Votre Majeſté n'aura plus à craindre les tems de déſordres & d'épuiſement, & qu'elle s'aſſurera par la ſtabilité des meſures & par le crédit national, des reſſources toujours prêtes pour tous les événemens : c'eſt alors que la France, forte de ſon ancienne conſtitution, maintiendra ſon rang dans l'Univers & jettera la terreur parmi ſes ennemis.

La proſpérité de votre Royaume, & la gloire de votre regne ſont inſéparables & ſont l'objet de nos vœux & de nos démarches : nous connoiſſons trop le ſiecle, pour nous laiſſer entraîner ou ſéduire : nous ſavons, depuis l'origine de la Monarchie & le ſacre du premier Roi Chrétien, quels ſont les fils aînés de l'Egliſe, ſes fideles & généreux protecteurs, & ce que nous leur devons à tant de titres. C'eſt dans des momens orageux où les eſprits s'agitent & ſe jettent dans les extrêmes, que notre miniſtere eſt ſur-tout néceſſaire. Si, en qualité de citoyens du premier Ordre de l'Etat,

nous pouvons nous appercervoir de tous les événemens; comme Miniſtres d'une religion, regle infaillible de tous les devoirs, nous devons donner l'exemple d'une obéiſſance éclairée & d'une franchiſe reſpectueuſe : c'eſt à des hommes qui par état doivent être amis du ſilence, de la ſolitude, de l'ordre & de la paix, qu'il appartient au milieu des clameurs & du tumulte de faire entendre la voix ferme & tranquille de la Juſtice & de la vérité.

Notre ſeule ambition doit être de ſervir la Religion, les Souverains & leurs Sujets : nous n'avons d'autre maniere de vous plaire que de vous être utiles, & nous ſerons encouragés dans nos peines & dans nos travaux, lorſque Votre Majeſté daignera nous témoigner que nos remontrances ſont légitimes, que notre zele lui eſt agréable, & qu'elle connoît l'eſprit qui nous anime, parce que notre amour & notre fidélité pour votre Perſonne ſacrée ſont également pour nous un ſentiment & un devoir.